

# BIODÉCHETS



## GUIDE DU TRI

# EN VILLE

COMPOSTEUR  
INDIVIDUEL



COMPOSTEUR  
DE QUARTIER



BORNE DE  
COLLECTE



**TOUS  
TRIÉS**

# JE CHOISIS MA SOLUTION

## J'AI UN JARDIN

Je peux acquérir un **kit de compostage** en déchetterie (sans rendez-vous) au prix de 12€.

COMPOSTEUR  
INDIVIDUEL



## JE N'AI PAS DE JARDIN

J'utilise un

**Composteur de quartier**

ou une

**Borne de collecte en centre-ville**

Trouvez le point de dépôt le plus proche sur la carte interactive du SMICTOM

[www.smictom-lavaur.fr](http://www.smictom-lavaur.fr)

COMPOSTEUR  
DE QUARTIER



BORNE DE  
COLLECTE



NOUVEAU !

## LE COMPOSTAGE COLLECTIF COMMENT ÇA MARCHE ?

Le compostage collectif fonctionne avec 3 bacs installés sur l'espace public et suivis par des habitants volontaires formés et les agents du SMICTOM :

1. un bac pour les **apports de déchets**
2. un bac de **matière sèche** (broyat de bois à rajouter aux déchets)
3. un bac de **maturation** pour laisser mûrir le compost.

Pour aller plus loin,  
Guide du  
compostage  
collectif à  
télécharger



## PRATIQUE !



Je peux me procurer un bioseau pour transférer mes déchets de cuisine jusqu'au point de dépôt auprès du SMICTOM ou en déchetterie au prix de 3€.

## ET LA COLLECTE DES BIODÉCHETS?

Je dépose dans la borne de collecte **TOUS mes déchets de cuisine** en vrac (y compris les produits carnés, les coquillages...)

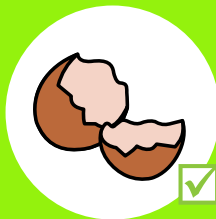


**Attention : n'est admis aucun sac, ni emballage alimentaire, ni déchet de jardin.**

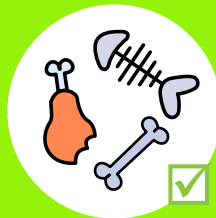
# JE TRIE MES BIODÉCHETS



ÉPLUCHURES  
DE FRUITS  
ET LÉGUMES



COQUILLES  
D'ŒUFS



RESTES DE  
VIANDE, OS,  
ARÊTES



RESTES  
DE REPAS



THÉ ET  
MARC DE CAFÉ



PAS DE SAC  
MÊME DIT  
« BIODÉGRADABLE »



PAS D'EMBALLAGE  
ALIMENTAIRE



PAS DE DÉCHET  
DE JARDIN



## CE QUE DIT LA LOI

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, sur l'ensemble du territoire national, tout doit être organisé pour écarter les déchets alimentaires des ordures ménagères (sac noir). Chacun doit avoir une solution pour trier ses biodéchets et les valoriser au plus près.

# TRIER MES BIODÉCHETS C'EST :



**Réduire ma quantité** d'ordures ménagères, leur traitement et donc mon impact sur l'environnement.



**Valoriser mes déchets en compost** pour un retour de la matière organique au sol ou en biogaz pour produire une énergie verte.



**Maîtriser les coûts** de la collecte et du traitement de mes ordures ménagères.

# QUE DEVIENNENT MES BIODÉCHETS?

## COLLECTE

Une fois collectés, les biodéchets sont acheminés dans une usine de méthanisation à Bélesta-en-Lauragais où ils sont transformés en biogaz, une énergie verte.

La matière restante est compostée pour être utilisée comme fertilisant agricole.



## COMPOSTAGE



Le compost obtenu après maturation et tamisage dans les composteurs collectifs est quant à lui mis à disposition des usagers une à deux fois par an.



Pour plus d'information



**SMICTOM de la Région de Lavaur**

**05 63 58 76 40**

**contact@smictom-lavaur.fr**

**www.smictom-lavaur.fr**

